

Conseil communal du 27 novembre 2017

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 octobre 2017

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
I.C
Écolo
TOTAL

2. Dotation communale à la zone de police pluri-communale du Val d'Escaut – exercice 2018

Il convient chaque année de fixer, par le biais d'une délibération de la présente assemblée, la dotation de la commune d'Estaimpuis à la zone de police pluri-communale du Val de l'Escaut. Un montant de 753.745,48 euros a été inscrit à l'article 330/43501 du service ordinaire de l'exercice 2018. Dès lors, l'assemblée est invitée à approuver la contribution financière 2018 de la commune d'Estaimpuis à la zone de police pluri-communale du Val de l'Escaut fixée à 753.745,48 euros.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
I.C
Écolo
TOTAL

3. Intercommunale IMSTAM – assemblée générale ordinaire du 5 décembre 2017 – approbation des points inscrits à l'ordre du jour

Il est demandé au Conseil d'approuver les points suivants portés à l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 5 décembre 2017 de l'intercommunale IMSTAM :

1^{er} point : approbation du P.V. de l'Assemblée générale du 1^{er} juin 2017

2^{ème} point : P.V. du comité de rémunération : information

3^{ème} point : désignation au comité de rémunération

4^{ème} point : budget 2018

5^{ème} point : plan stratégique 2018

6^{ème} point : Sous réserve de confirmation par la commune et le CPAS de Brugelette : nouvelle demande de désaffiliation de la commune et du CPAS de Brugelette

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
I.C
Écolo
TOTAL

4. Intercommunale IPALLE – assemblée générale ordinaire du 13 décembre 2017 – approbation du point inscrit à l’ordre du jour

Le Conseil est invité à approuver le point inscrit à l’ordre du jour de l’assemblée générale ordinaire du 13 décembre 2017 de l’intercommunale IPALLE :

- Approbation du plan stratégique exercice 2017 à 2019 – actualisation 2017

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
I.C
Écolo
TOTAL

5. Intercommunale IGRETEC – assemblée générale ordinaire du 19 décembre 2017 – approbation des points inscrits à l’ordre du jour

L’assemblée est invitée à approuver les points suivants portés à l’ordre du jour de l’assemblée générale ordinaire du 19 décembre 2017 de l’intercommunale IGRETEC :

1^{er} point : affiliations/administrateurs

2^{ème} point : première évaluation du plan stratégique 2017-2019

3^{ème} point : création et prise de participation dans la Société Anonyme « Société de reconversion des sites industriels de Charleroi »

4^{ème} point : recommandations du Comité de rémunération

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
I.C
Écolo
TOTAL

6. Intercommunale IDETA – assemblée générale du 21 décembre 2017 – approbation des points inscrits à l’ordre du jour

Le Conseil est invité à approuver les points suivants portés à l’ordre du jour de l’assemblée générale ordinaire du 21 décembre 2017 de l’intercommunale IDETA :

- 1^{er} point : démission/désignation d’administrateur

- 2^{ème} point : évaluation du plan stratégique 2017-2019
- 3^{ème} point : évaluation du budget 2017-2019
- 4^{ème} point : modifications statutaires – révision du cadre contractuel des prestations In House offertes aux associés
- 5^{ème} point : divers

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
I.C
Écolo
TOTAL

7. Intercommunale ORES Assets – assemblées générales statutaire et extraordinaire du 21 décembre 2017 – approbation des points inscrits à l’ordre du jour

A. L’assemblée est invitée à approuver les points portés à l’ordre du jour de l’assemblée générale statutaire du 21 décembre 2017 de l’intercommunale ORES Assets :

1^{er} point : plan stratégique

2^{ème} point : prélèvement sur réserves disponibles

3^{ème} point : nominations statutaires

B. Le Conseil est invité à approuver les points inscrits à l’ordre du jour de l’assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2017 de l’intercommunale ORES Assets :

1^{er} point : opération de scission partielle par absorption afférente à la distribution d’énergie sur le territoire des communes de Chastres, Incourt, Perwez et Villers-la-Ville selon les conditions et modalités décrites dans le projet de scission établi par le Conseil d’administration en sa séance du 27 septembre 2017

2^{ème} point : affectation des réserves disponibles dédiées aux 4 communes susvisées

3^{ème} point : incorporation au capital de réserves disponibles.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
I.C
Écolo
TOTAL

8. Intercommunale I.E.G. – assemblée générale ordinaire du 22 décembre 2017 – approbation du point inscrit à l’ordre du jour

La présente Assemblée est invitée à approuver le point porté à l’ordre du jour de l’assemblée générale ordinaire du 22 décembre 2017 de l’intercommunale I.E.G. :

Point unique : approbation de l’évaluation annuelle 2018 du plan stratégique 2017-2018-2019

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
I.C
Écolo
TOTAL

9. Estaimpuis – PIC – voirie place de la Victoire et rue de l’Eglise (partiel) – ORES – Eclairage public – renouvellement des installations suite à la rénovation de la place – approbation de projet définitif et du dossier de marché de fourniture

L’assemblée est invitée à :

- approuver le projet de renouvellement des installations de l’éclairage public de la Place de la Victoire pour le montant estimatif de 37.698,55 euros comprenant l’acquisition des fournitures, la réalisation de travaux, les prestations d’ORES ASSETS et la tva ;
- solliciter auprès de la DG01 les subsides accordés dans le cadre du Plan d’Investissement communal 2013-2016 ;
- lancer un marché public de fournitures de matériel d’éclairage public nécessaire à l’exécution de ce projet pour un montant estimé de 10.727,59 euros HTVA, par procédure négociée sur simple facture acceptée ;
- approuver les plans et les documents du marché présentés ;
- arrêter les fournisseurs à consulter comme suit :

→ Lot 1 : luminaires équipés de Led’s

Philips Lighting Belgium, rue des Deux Gares, 80 à Bruxelles

Eclatec, rue Lafayette, 41 à Maxeville (Fr)

Industria Technische Verlichting, Kapitein Grantstraat, 9 à Apemmen (Nld)

→ Lot 2 : projecteurs équipés de Led’s

Fled, rue Monchamps, 3A à Beaufayt

Lec Lyon, avenue Joannès Masset, 24 E – BP9061 à Lyon (Fr)

Candeliance – Parc Scientifique de la Haute Borne, rue Hergé, 18 à Villeneuve-d’Ascq (Fr)

→ Lot 3 : Candélabres

Pylonen De Kerf, rue Monchamps, 3A à Beaufays

Declercq, Zwaanhofweg, 11 à Ieper

Metalogalva, Avenue Guillaume Poels, 8-10 à Auderghem

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
I.C
Écolo
TOTAL

10. Estaimpuis – école communale – achat d’une régulation de chaufferie, approbation des conditions et du mode de passation

L’assemblée est invitée à approuver le cahier spécial des charges N°2017/BE/F/004 et le montant estimé du marché « Estaimpuis – école communale – achat d’une régulation de chaufferie » établis par le Service Technique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et par les règles générales d’exécution des marchés publics. Le montant estimé s’élève à 12.396,69 euros HTVA ou 14.999,99 euros TVAC.

Il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
I.C
Écolo
TOTAL

11. Saint-Léger – école des arts – rénovations intérieures – phase 2 – approbation des conditions et du mode de passation

L’assemblée est invitée à approuver le cahier spécial des charges N°2017/BE/T/023 et le montant estimé du marché « Saint-Léger – école des arts – rénovations intérieures – phase 2 » établis par le Service Technique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et par les règles générales d’exécution des marchés publics. Le montant estimé s’élève à 93.954,00 euros HTVA ou 113.684,34 euros TVAC.

Ce marché est divisé en lots :

- Lot 1 (Isolation et parachèvement) estimé à 61.794,00 euros HTVA ou 74.770,74 euros TVAC
- Lot 2 (Electricité) estimé à 13.510,00 euros HTVA ou 16.347,10 euros TVAC
- Lot 3 (Chauffage Sanitaire) estimé à 12.500,00 euros HTVA ou 15.125,00 euros TVAC
- Lot 4 (Système de sécurité) estimé à 6.150,00 euros HTVA ou 7.441,50 euros TVAC.

Il est proposé de passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
I.C
Écolo
TOTAL

12. Saint-Léger – canal – mise en place d’un parcours santé – approbation des conditions et du mode de passation

L’assemblée est invitée à approuver le cahier spécial des charges N°2017/BE/T/022 et le montant estimé du marché « Saint-Léger – canal – mise en place d’un parcours santé » établis par le Service Technique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et par les règles générales d’exécution des marchés publics. Le montant estimé s’élève à 17.050,00 euros HTVA ou 20.630,50 euros TVAC.

Il est proposé de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
I.C
Écolo
TOTAL

13. Acquisition d'un broyeur de branches – approbation des conditions et du mode de passation

L'assemblée est invitée à approuver le cahier spécial des charges N°2017/BE/F/01 et le montant estimé du marché « Acquisition d'un broyeur de branches » établis par le Service Technique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 24.793,39 euros HTVA ou 30.000,00 euros TVAC.

Il est proposé de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
I.C
Écolo
TOTAL

14. Développement rural – création d'une maison de village à Estaimbourg – convention faisabilité 2017-A

Le courrier reçu en date du 18 octobre 2017 du SPW, Direction du Développement rural, demande de marquer notre accord sur une proposition de convention-faisabilité 2017-A réglant l'octroi d'une provision participant aux frais d'étude du projet de création d'une maison de village à Estaimbourg. Cette provision étant fixée à 5% du montant de la subvention portant sur le coût total estimé de la réalisation du projet à charge du développement durable, soit au montant de 40.799,72 euros.

La présente assemblée est invitée à approuver la convention-faisabilité 2017-A concernant la création d'une maison de village à Estaimbourg dans le cadre du Programme de Développement rural.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
I.C
Écolo
TOTAL

15. Exploitation d'une salle de jeux « Family Game Center », rue de la Couronne à Evregnies – convention – nouvelle décision

Considérant que le projet de convention établi par la SPRL WORLD FAMILY GAMES détermine donc où l'établissement de jeux de hasard est établi, les modalités, jours et heures d'ouverture et de fermeture de l'établissement et qui exerce le contrôle de la commune et apparaît donc conforme à l'article 34 de la loi du 7 mai 1999 sur les jeux de hasard, les paris, les établissements de jeux de hasard et la protection des joueurs ;

Considérant que la décision de conclure une telle convention relève du pouvoir discrétionnaire du Conseil Communal ;

Vu le courrier transmis, en date du 05 décembre 2013, à la SPRL SEYNAEVE, l' informant de la décision unanime du Conseil Communal, prise en séance du 28 novembre 2013, de ne pas autoriser l'exploitation d'un établissement de jeux de hasard, Chaussée de Dottignies 18 à 7730 ESTAIMPUIS, sollicitée par une tierce société;

Considérant dès lors que la SPRL SEYNAEVE a bien été avertie de la position du Conseil Communal en séance du 28 novembre 2013 et ce, bien avant d'entamer les démarches pour l'obtention d'un permis unique en vue de la construction et l'exploitation d'une salle de jeux de hasard, rue de la Couronne à 7730 EVREGNIES ;

Vu la décision prise par la présente assemblée, en séance du 28 novembre 2016, de ne pas approuver ladite convention ;

Vu le recours en annulation au Conseil d'Etat introduit par la SPRL WORLD FAMILY GAMES ;

Vu l'annulation de la décision du Conseil Communal par le Conseil d'Etat, en date du 24 mars 2017 ;

Considérant qu'à la suite de cette décision du Conseil d'Etat, la SPRL WORLD FAMILY GAMES souhaite que le Conseil Communal se penche, une seconde fois, sur ladite convention ;

Vu l'organisation d'une réunion de présentation conjointe aux Commissions Communales de l'Aménagement du Territoire, du Logement, de l'Urbanisme et de l'Economie, de l'Environnement, de la Culture et de la Sécurité, le 19 mai 2017, au cours de laquelle les représentants du Groupe FAMILY GAME ont pu présenter les activités des salles de jeux de hasard et la législation dont elles dépendent ; qu'un débat questions/réponses s'en suivit ;

Considérant la décision de la présente assemblée du 17 juillet 2017 de ne pas approuver la convention relative à l'exploitation d'un établissement de jeux de hasard, rue de la Couronne à Evregnies par la SPRL WORLD FAMILY GAMES ;

Considérant l'arrêté du 20 octobre 2017 de la Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives annulant la délibération du Conseil communal d'Estaimpuis du 17 juillet 2017 décidant de ne pas approuver la convention relative à l'exploitation de jeux de hasard, rue de la Couronne à Evregnies par la SPRL WORLD FAMILY GAMES ;

Considérant que suite à cet arrêté, la SPRL WORDL FAMILY GAMES souhaite, via courrier recommandé reçu, par la commune d'Estaimpuis, de son Conseil Maître VELGHE en date du 2 novembre 2017, que le Conseil communal se penche, une nouvelle fois, sur ladite convention ;

Considérant que l'implantation projetée d'une nouvelle salle de jeux à Estaimpuis est sujet à débat, le Collège communal propose que ce point soit voté au scrutin secret afin de permettre à chacun des membres de la présente assemblée de se prononcer en âme et conscience.

L'assemblée est invitée à approuver/ne pas approuver la convention relative à l'exploitation d'un établissement de jeux de hasard rue de la Couronne à Evregnies par la SPRL World Family Games.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
I.C
Écolo
TOTAL

16. Déplacement du sentier communal n°24 – Petit Pavé de Luna à Estaimbourg - décision

L'assemblée est invitée à marquer son accord sur le déplacement partiel du sentier communal n°24, Petit Pavé de Luna à Estaimbourg suivant le plan dressé par la géomètre-expert Isabelle Daelman.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
I.C
Écolo
TOTAL

17. Arrêtés du Bourgmestre

Il est proposé au Conseil de ratifier les arrêtés pris par M. le Bourgmestre.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
I.C
Écolo
TOTAL

H U I S C L O S

18. Personnel communal – nomination d'une juriste à titre définitif

19. Personnel enseignant – ratification délibérations du Collège

Bonne séance !

Daniel SENESAEL

Député-Bourgmestre